

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 1^{er} juin

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 1^{er} juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 25 mai 2023

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 25 mai 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe, M Langlet Pascal

Membres excusés :

Mme Lagardette Marie-Gabrielle donne pouvoir à Mme Blanc Anik

M Rolland Alain donne pouvoir à M Chavassieux Luc

Secrétaire de séance : M Aymard Nicolas

D2023_025 Demande de Subvention Partenariat territorial // Aire de jeux

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le dispositif Appel à projet du département du Rhône – partenariat territorial

Considérant que la commune de Chaussan peut prétendre au dispositif

La commune de Chaussan fait une demande de subvention au titre de l'Appel à projet du département du Rhône au titre de l'opération suivante :

Loisirs // centre de loisirs, maison des jeunes, aire de jeu, skate park

Monsieur le Maire présente le plan de financement

Dépenses	Recettes	
19 974€	Partenariat territorial	9 987€
	Autofinancement	9 987€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la demande de demande de subvention auprès du département du Rhône
Sollicite auprès du département du Rhône le versement d'une subvention, à hauteur de 9 987€, au titre du Partenariat territorial

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'opération ci-dessus référencée.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
A l'unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux

